

BAREME DES COTISATIONS 2023

CATEGORIE	MONTANT	ADRESSE
ETUDIANTS (ISSUS DES ECOLES DE PAYSAGE)	5 €	Adresse personnelle
DEMANDEURS D'EMPLOI-RETRAITÉS.	35 €	Adresse personnelle
SALARIÉS.		
- 1 ^{ère} année d'adhésion.	50 €	Adresse personnelle
- Années suivantes.	120 €	Adresse personnelle
- Au titre de l'agence. (si le salarié est le seul cotisant de l'agence).	435 €	Au choix
- Au titre de l'agence. (si le salarié est un cotisant supplémentaire).	120 €	Au choix
LIBÉRAUX-ASSOCIÉS.		
Libéral / dirigeant / associé ou coopérateur CA ≤ 54 000 €.	95 €	Au choix
Libéral / dirigeant ou associé CA ≥ 54 001 € et ≤ 1 000 000 €.	0,23 % CA HT€	Au choix
Libéral / dirigeant ou associé CA ≥ 1 000 001 €.	2 500 €	Au choix
2 ^{ème} libéral ou associé (si un membre de l'agence cotise au plein tarif ci-dessus).	120 €	Au choix
AMIS FFP (hors paysagiste).		
Etudiant, Demandeur d'emploi, Retraité, Libéral, Salarié...	50 €	Au choix
Structure publique-para-publique ou privée.	350 €	Au choix

ADHESION DE SOUTIEN

MONTANT LIBRE

Au choix

A NOTER

- **Adresse personnelle** pour les catégories Etudiant, demandeur d'emploi, salarié (si la cotisation est non prise en charge par l'employeur) sauf pour les **SALARIÉS du public et du parapublic** où l'adresse reste au choix de l'adhérent.
- **Adresse au choix (professionnelle possible)** pour toutes les autres catégories et pour les **SALARIÉS du public et du parapublic**.
- Pour les **AMIS FFP**, seuls les prénoms, nom, code postal et la ville sont indiqués dans les annuaires en ligne et papier et dans une rubrique spécifique différente de celle des adhérents de la FFP.
- Pour les **LIBÉRAUX**, sur justificatif du CA de l'année 2021 ou 2022 suivant la date de clôture du bilan.
- L'adhésion est effective par **année civile** quelle que soit la date d'adhésion.
- **L'adhésion de soutien** est volontaire et est un montant complémentaire à l'adhésion initiale.

DOCUMENT A FOURNIR (POUR LES ADHERENTS ET LES AMIS FFP).

- 1^{ère} année d'adhésion : Photocopie du diplôme ou attestation étudiant.
- Libéral / dirigeant : Extrait Kbis ou autre document indiquant la création de la structure.
- Demandeur d'emploi : Attestation de Pôle emploi.

PAIEMENT.

- Possibilité du paiement en **3 chèques** (en un seul envoi) à l'ordre de la FFP.
- Par virement en indiquant impérativement vos nom et prénom.
- Cotisation **à régler avant le 1^{er} avril, au-delà majoration de la cotisation de 5 €.**